



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0659

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Francheville

objet : Travaux de génie civil pour le Réseau mutualisé des télécommunications, avenue du Chater Nord et phase n° 2 - Approbation d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Pallega.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0659**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Francheville

objet : **Travaux de génie civil pour le Réseau mutualisé des télécommunications, avenue du Chater Nord et phase n° 2 - Approbation d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (Sigerly) doit réaliser prochainement l'enfouissement de réseaux électriques avenue du Chater à Francheville.

A cette occasion, la Communauté urbaine envisage l'extension de son Réseau mutualisé des télécommunications (RMT) par la direction de la voirie. Les travaux de génie civil par le Sigerly intégreront donc la pose de fourreaux pour le RMT.

Il apparaît ainsi opportun, dans des intérêts à la fois économique et de limitation de la gêne pour les riverains et usagers de la voirie, de réaliser avec les mêmes entreprises et de façon concomitante les travaux.

Considérant que la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004, autorise différents maîtres d'ouvrage devant intervenir simultanément pour réaliser, réhabiliter ou réutiliser un ouvrage ou un ensemble d'ouvrages, à désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, une convention est établie entre la Communauté urbaine et le Sigerly pour la réalisation du génie civil commun.

La convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage qui est proposée au Conseil permet de désigner le Sigerly pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de génie civil et établit les principes de financement entre le génie civil pour le RMT et ceux portant sur la dissimulation coordonnée des réseaux.

La part dissimulation des réseaux porte sur un montant de 471 264,23 € TTC.

La Communauté urbaine prendra à sa charge la part génie civil pour le Réseau mutualisé des télécommunications, soit un montant de 73 517,97 € TTC, correspondant au bordereau des prix 2006 avec une actualisation de 6 % et un coût de maîtrise d'œuvre de 7,3 % ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Accepte le principe de la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly pour la réalisation coordonnée des travaux d'enfouissement des réseaux par le Sigerly et d'extension du Réseau mutualisé des télécommunications pour la Communauté urbaine, avenue du Chater à Francheville.

2° - Approuve la convention proposée avec le Sigerly d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 73 517,97 € TTC.

3° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération 1657, le 12 janvier 2009 pour la somme de 1 920 000 € en dépenses.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 0215 330.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.